

POURQUOI CET APPEL ?

On ne vit pas avec 615 € par mois (seuil de pauvreté) encore moins avec le RMI ou le FNS. Ceux qui perçoivent de tels revenus sont contraints à des économies de « survie ». Des réponses d'adaptations se construisent dans le cadre d'économies informelles à la limite du marchand et du non monétaire, du licite et de l'illicite, du social et de l'économique.

Cette situation permet l'émergence du pire et du meilleur.

Dans ce contexte, il est particulièrement important de soutenir et renforcer les initiatives de solidarité locales qui visent l'amélioration de la vie quotidienne des populations paupérisées, en valorisant leurs capacités de production de biens et de services dans des réseaux d'échange et d'entraide.

Ces initiatives permettent, outre l'amélioration des conditions de vie, de rompre l'isolement et de renforcer la société locale. La participation de tous à l'action collective permet de passer de la dépendance à l'échange et au partage dans des relations où chacun retrouve sa dignité et exerce sa citoyenneté.

Se réinvente aujourd'hui une économie populaire qui a prouvé son efficacité dans les temps difficiles de notre histoire, notamment après la guerre de quarante dans des mouvements comme les Castors, les coopératives d'alimentation, le tourisme familial...

Ces opérations ne présentent un intérêt réel que si elles produisent une véritable promotion collective et individuelle sans effets ghettos et gestion de la misère.

Ce qui nécessite que ces activités rentrent dans le droit commun et qu'elles se développent dans la recherche de la qualité des relations comme des productions.

L'association Voisins & Citoyens en Méditerranée, qui anime depuis dix ans un réseau d'une centaine d'initiatives de solidarité locales dans les régions méditerranéennes, constate que la légitimité de ces initiatives est reconnue, mais qu'elles sont souvent en marge du droit. Leurs « actifs » sont notamment hors protection sociale car ils ne sont ni salariés ni bénévoles.

Nous avons étudié ces questions en collaboration avec les services régionaux du Ministère de l'Emploi et des juristes universitaires ; des propositions d'adaptations réglementaires sont en cours d'élaboration qui doivent éviter :

La partition du droit en créant un droit pour les pauvres. La loi doit être la même pour tous !

L'augmentation de la dérégulation.

L'enfermement des solidarités dans un carcan administratif.

Dans une période où la fragmentation de notre société ne cesse de s'aggraver, et où l'on fait porter de plus en plus aux personnes dans la grande précarité la responsabilité de leur situation. Il est impératif de mettre en oeuvre la valeur républicaine Fraternité. En poursuite de l'année 2004, consacrée à la Fraternité nous demandons l'inscription dans la loi et le droit commun des conditions de sa mise en oeuvre concrète.

Signez et faites signer cet appel, en solidarité avec ceux que notre modèle de développement met dans la plus grande vulnérabilité. Signalez-nous si vous voulez être tenu informés des résultats de cet Appel et mieux encore si vous voulez participer à l'élaboration de la loi et des propositions d'adaptations réglementaires. Nous présenterons cet Appel et les propositions législatives aux divers groupes parlementaires au printemps prochain.